

RAPPORT

Le nationalisme périlleux de Donald Trump



RICHARD EBELING * • Février 2017

Aussitôt Donald Trump eut-il ôté ses mains de la Bible sur laquelle il avait prêté le serment présidentiel de protéger et de défendre la constitution des États-Unis d'Amérique qu'il commença à changer radicalement la direction du gouvernement américain. Il a déjà signé tout une série de décrets présidentiels. Certains d'entre eux, bien qu'ils contiennent de toute évidence des qualités intrinsèques très différentes, sont caractéristiques des prémisses et des principes qui vont guider Donald Trump dans nombre de ses décisions. Le nationalisme politique et économique : telle est la direction qui se dessine.

L'un de ces décrets présidentiels a pour objet de retirer les États-Unis de toutes les déclarations d'intention gouvernementales jusque-là de participer au Partenariat transpacifique. Cet accord visait la suppression de barrières douanières entre douze pays et formulait à l'endroit des États participants des exigences spécifiques pour y parvenir.

Un autre décret présidentiel ordonne l'accélération de l'autorisation et de la construction des pipelines Keystone et Dakota Access, pour faciliter le transport de pétrole brut du Canada aux raffineries proches de la côte du Golfe.

Trump a par ailleurs autorisé la construction d'un mur, qu'il avait promis, le long de la frontière mexicaine et l'augmentation du personnel pour surveiller cette même frontière.

Finalement, il a décrété que les voyageurs et les réfugiés de sept pays ne seraient provisoirement plus admis aux États-Unis, ces personnes pouvant représenter un risque de sécurité pour les citoyens des États-Unis. Ce dernier décret présidentiel s'est heurté à une opposition particulièrement virulente et fait l'objet de discussions controversées.

La définition du nationalisme économique

Ce que ces décrets ont en commun est leur rattachement à l'idéologie du nationalisme politique et économique. Comment définit-on une telle idéologie ? Nous pouvons recourir à l'excellente explication de l'économiste suisse William Rappard. Dans son essai intitulé « Nationalisme économique », qu'il avait rédigé en 1937, donc

* L'auteur est professeur d'éthique et de libre entreprise aux États-Unis et membre du conseil académique de l'Institut Libéral.

pendant l'époque de l'entre-deux-guerres (lorsque régnait dans le monde un credo nationaliste agressif), Rappard l'exprime en ces termes :

Le nationalisme est la doctrine qui définit la nation comme valeur politique suprême. Cela signifie que la nation se place au-dessus de l'individu, des entités régionales et de la communauté internationale. [...]

Si nous voulons définir le nationalisme économique sur la base de ses intentions sous-jacentes, nous devons affirmer qu'il s'agit d'une doctrine qui sert la nation – non pas dans le sens qu'elle la rendrait plus riche, mais plus libre d'influences étrangères. Le nationalisme économique est donc la stratégie de l'autosuffisance nationale. [...]

Premièrement, le nationalisme économique essaie de limiter l'utilisation des biens à ceux issus du sol et du travail nationaux. [...] Deuxièmement, le nationalisme économique essaie de promouvoir la production nationale des biens dont la nation a le besoin le plus urgent. [...] Quand ces tentatives se révèlent finalement infructueuses [...], le nationalisme économique mène à l'idée qu'il est approprié de conquérir de nouveaux territoires – soit sous la forme d'annexion d'États voisins, soit sous la forme de colonialisme.

Étant donné qu'aucun degré de limitation des importations, de stimulation de la production nationale et d'expansion territoriale ne peut rendre une nation complètement autarcique dans les conditions actuelles, le nationalisme économique essaie, quatrièmement, d'assurer une balance commerciale positive. [...] À ce stade, la politique nationaliste devient contradictoire. Les nationalismes économiques concurrents doivent nécessairement entrer en conflit les uns avec les autres.

Pour assurer une balance des paiements favorable, un État dominé par cette doctrine doit absolument essayer d'imposer à ses voisins les traitements dont lui-même tente de se protéger. Lorsque tous les pays s'efforcent d'augmenter leurs exportations, de limiter leurs importations, d'attirer du capital et des touristes étrangers, d'interdire les crédits internationaux et de décourager les voyages à l'étranger, d'étendre ses services de transport, de banque et d'assurance au-delà de ses frontières, tout en les monopolisant à l'intérieur, les conflits et le chaos entre les nations en sont le résultat inéluctable.

La conséquence inévitable de ce nationalisme politique et économique est « la soumission de l'individu à l'État », comme le souligne William Rappard.

L'ignorance de Trump à propos du libre-échange

Par chance, le monde dans lequel nous vivons n'est pas dominé par les nationalismes effroyables des années 1930, lorsque Rappard rédigea sa définition du nationalisme économique, dans le contexte hypercollectiviste d'alors.

Cependant, nous pouvons reconnaître cette disposition idéologique dans la manière avec laquelle Donald Trump considère les affaires intérieures et internationales. Selon sa vision du monde, les interactions internationales sont un jeu à somme nulle. Cela s'illustre clairement par sa déclaration que les États-Unis auraient été dupés par divers accords commerciaux. Qu'il s'agisse de l'Accord de libre-échange nord-américain (Aléna) ou de l'accord transpacifique proposé : aux yeux de Trump, les autres nations « détruisent » le site de production américain, « volent » les emplois américains, « affaiblissent » le niveau de vie américain ou « abusent » de l'ouverture américaine en matière de commerce, d'investissements et de migration.

Le président américain prétend avec beaucoup d'insistance que le déficit commercial provenant des relations avec d'autres pays représente un gain d'autres nations aux dépens de l'Amérique. C'est pourquoi les États-Unis devraient conclure des accords bilatéraux avec chaque État en vertu desquels il faudrait faire en sorte que les comptes commerciaux de l'Amérique soient au moins équilibrés. Une telle position ne constitue pas uniquement un retour aux idées mercantilistes du passé. En se focalisant sur les balances commerciales entre les pays individuels, Trump oublie aussi de considérer les comptes commerciaux globaux. Même les mercantilistes du dix-septième siècle n'étaient pas de tels analphabètes économiques.

De nombreux observateurs louent la décision – en soi positive – de faire progresser le pipeline Keystone ou la promesse de réduire les charges fiscales et réglementaires qui pèsent sur les entreprises américaines. Or la question se pose : pourquoi Trump propose-t-il ou va-t-il mettre en œuvre de tels changements de la politique économique ? La raison est-elle vraiment qu'il croit que le gouvernement devrait laisser aux individus la liberté de vivre comme bon leur semble et mener leur vie en fonction de leur responsabilité personnelle ?

Ce n'est apparemment par le cas. Lors de conversations téléphoniques et de réunions avec des chefs d'entreprises, avant et après l'investiture, Trump a exigé d'eux qu'ils maintiennent les sites de production aux États-Unis et insisté qu'ils se concentrent sur la création d'emplois en Amérique pour les travailleurs américains. Il a menacé en outre d'imposer de lourdes sanctions financières à chaque entreprise privée qui essaierait de se délocaliser des États-Unis ou de réimporter des marchandises produites en dehors du pays.

La vision de Trump n'est pas celle de la liberté individuelle et économique. Non, c'est l'idéal collectiviste d'une « grandeur nationale » définie par la politique, à laquelle tous les Américains devraient contribuer – sinon volontairement, alors en fonction du pilotage fiscal et réglementaire de l'État.

Le souhait de Trump de construire le pipeline Keystone découle de sa volonté de rendre les États-Unis « indépendants » en matière d'énergie. Les impôts sur les entreprises devraient être baissés, et les réglementations diminuées, pour que les entreprises bénéficient de davantage de flexibilité et de possibilités financières pour

investir en Amérique et créer de « bons emplois » pour les Américains. Les objectifs tout à fait souhaitables que les entreprises puissent conserver une plus grande partie de leurs ressources et que les obstacles réglementaires soient abaissés ne sont que les moyens d'un but politique, à savoir le rétablissement de la « grandeur américaine ».

Si Trump décide demain que « la restauration de la grandeur américaine » nécessite de nouvelles réglementations ou de nouvelles charges fiscales pour les entreprises et les consommateurs américains, les individus auraient bien sûr à supporter ces nouvelles charges fiscales et réglementaires.

Cela se reflète dans le décret présidentiel concernant la construction du mur à la frontière mexicaine et son financement. Selon la conception de Trump, des dangers culturels et sociaux ainsi que de nombreuses nuisances émanent du passage de la frontière avec le Mexique. C'est pourquoi le peuple américain devrait être protégé de ces menaces.

Contrairement à toutes ses affirmations que le Mexique aurait à payer pour la construction du mur, ce seront finalement les contribuables américains qui auront à en supporter les coûts. Ce sont eux qui devront être imposés, que ce soit par les impôts présents ou par les impôts futurs lorsque les dollars empruntés devront être remboursés (avec les intérêts en sus). La proposition de lever une taxe à l'importation de 20 pour cent sur les marchandises mexicaines ne change rien à ce constat. Les droits de douane sur les importations augmentent les coûts d'acquisition de ces marchandises sur les marchés américains et se répercuteront sous la forme de prix plus élevés pour les consommateurs américains, en plus d'une réduction des quantités et des qualités de marchandises mexicaines qui seront rentables à l'importation aux États-Unis. Ce sont donc les intérêts et les choix des consommateurs et des importateurs américains qui devront être sacrifiés pour le bien prétendument plus élevé de la « grandeur nationale ».

Le sacrifice des individus sur l'autel de la « nation »

Le dernier décret sur les limitations pour les réfugiés ou les visiteurs d'un nombre arbitraire de pays majoritairement musulmans, porte la même signature du collectivisme national. Si des personnes spécifiques des pays concernés disposent déjà d'une autorisation d'entrée, mais que leur arrivée aux États-Unis est refusée, les situations individuelles sont sacrifiées en faveur de « l'intérêt national » des États-Unis, tel que déterminé par le gouvernement.

Si certaines entreprises américaines connaissent des difficultés à recruter et à retenir des employés talentueux et qualifiés non-américains, par exemple dans le secteur des hautes technologies, les consommateurs devront renoncer à des innovations et à des progrès dans ce domaine, par égard au bien commun supposé des États-Unis.

Mais il n'est assurément pas possible que les États-Unis puissent sombrer dans une forme de nationalisme politique et économique agressif, et attaquent d'autres pays au nom de l'intérêt national ou de l'autosuffisance économique... Est-ce vraiment exclu ? C'était Donald Trump qui affirmait que les États-Unis, après avoir envahi l'Irak et destitué Saddam Hussein, auraient dû « garder » les gisements pétrolifères de ce pays, afin d'éviter que des « ennemis » les exploitent. Cette mesure aurait contribué selon Trump à rendre les États-Unis plus autosuffisants en matière d'énergie et aurait pu être conçue comme la récompense des États-Unis pour avoir libéré l'Irak. La logique découle de la prémisse.

Une période sombre pourrait s'abattre sur les États-Unis s'ils suivaient l'idéologie de Trump et sa vision du nationalisme politique et économique, aux dépens de la liberté individuelle, de la propriété privée, du règne du droit et de l'État constitutionnellement limité.



INSTITUT LIBÉRAL

Impressum

Institut Libéral
Place de la Fusterie 7
1204 Genève, Suisse
Tél.: +41 (0)22 510 27 90
Fax: +41 (0)22 510 27 91
liberal@libinst.ch

Les publications de l'Institut Libéral se trouvent sur
www.institutliberal.ch.

Disclaimer

L'Institut Libéral ne prend aucune position institutionnelle. Toutes les publications et communications de l'Institut contribuent à l'information et au débat. Elles reflètent les opinions de leurs auteurs et ne correspondent pas nécessairement à l'avis du Comité, du Conseil de fondation ou du Conseil académique de l'Institut.

Cette publication peut être citée avec indication de la source.
Copyright 2017, Institut Libéral.